

COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JANVIER 2025

Ouverture de la séance :

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	x			
Antoine MARIN	x			
Nadine HAMON	x			
Eric BREHIN		x		Nadine HAMON
Agnès CASSIN	x			
Catherine ROUXEL	x			
Audrey COUTE	x			
François JEGOU	x			

Secrétaire de séance : Madame Agnès CASSIN

Secrétaire de séance adjoint : Madame Audrey COUTÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 ;
 - Convention de partenariat ORÉCA – 2024 (SDE22) ;
 - Le fléchage du contrat de territoire vers le hameau léger ;
 - Proposition de soutien à Mayotte par l'AMF ;
 - Révision des tarifs assainissement 2025 ;
 - Bulletin municipal janvier 2025 ;
 - Accueil des nouveaux arrivants sur la commune + vœux du Maire ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 04 Novembre 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de procès-verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux (annexe n°1). A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2024.

2. Convention de partenariat ORÉCA

Monsieur le Maire a reçu un courrier du SDE 22 le 11 décembre 2024, au sujet de la candidature au programme ORÉCA 2024 (opération de rénovation énergétique en Côtes d'Armor).

Le SDE22 accompagne financièrement les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine, à travers le programme ORÉCA. L'objectif est d'améliorer la performance des bâtiments nécessitant des travaux d'amélioration et de rénovation pour contribuer à la maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire a déposé un dossier dans le but d'obtenir une subvention dans la rénovation énergétique de 2 logements sociaux. Suite à la réunion du Comité de suivi du 29 octobre dernier, cette candidature a été retenue. Cela permet d'obtenir un financement de 30% du montant HT des travaux, avec un plafonnement à 20 000€ + 3000€ de bonus.

Nous avons reçu la convention de partenariat, spécifiant la durée du 1^{er} janvier 2024 au 25 octobre 2027, date à laquelle les travaux devront être terminés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat ORÉCA – 2024 avec le SDE 22.

3. Fléchage du contrat de territoire vers le Hameau léger

Monsieur le Maire souhaite établir une demande de financement au Département des Côtes d'Armor via la campagne du Contrat Départemental de Territoire 2022 - 2027.

Cette subvention serait au bénéfice de l'aménagement du Hameau Léger de Trémargat. Plusieurs axes thématiques peuvent être choisis :

- **Solidarités humaines** : revitalisation du centre-bourg.
- **Transition écologique et aménagement du territoire** : Projets valorisant la transition écologique et énergétique.

- **Projets publics d'investissement innovant** : la conception de solutions adaptées aux besoins et aux attentes des citoyens, en impliquant ces derniers dans le processus de conception et de mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au Contrat de Territoire au bénéfice du Hameau Léger.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

4. Proposition de soutien à Mayotte par l'AMF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mail du président de l'AMF, Monsieur Davis LISNARD, reçu le 17 décembre 2024, sollicitant les collectivités territoriales à participer sous forme de don à l'aide humanitaire à Mayotte en partenariat avec la Protection Civile et la Croix Rouge.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Trémargat tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de la commune de Trémargat contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant :

- de 250,00€ en faveur de la Protection civile.
- de 250,00€ en faveur de la Croix Rouge.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte.
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5. Révision des tarifs assainissements 2025 – Surtaxe assainissement et abonnement .

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, il est nécessaire de fixer le tarif de la surtaxe assainissement appliquée aux compteurs d'eau localisés dans le secteur du bourg desservi par le système d'assainissement collectif.

L'an dernier, une augmentation de 2% des tarifs a été décidée. Il est possible de maintenir le taux existant, le diminuer ou l'augmenter. Il en est de même pour le forfait. La délibération du 7 décembre 2023 applicable au 1^{er} janvier 2024 établit le montant de la surtaxe assainissement à 85,90 € pour la partie abonnement annuel et 2,24 € par m³ d'eau consommé.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs non jamais été appliqués pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif suivant, une augmentation de 2% pour l'année 2025, soit un montant de la surtaxe assainissement à 87,62 € pour la partie abonnement annuel et 2,28 € par m³ d'eau consommé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** les tarifs 2024 et fixe les tarifs applicables à 85,90 € l'abonnement annuel et 2,24€ par m³ d'eau consommé pour l'année 2025.

6. Révision des tarifs assainissements 2025 – Contre-valeur de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs.

Reporté

7. Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux associations de Trémargat afin de nous faire parvenir leur compte rendu de l'année 2024 pour le prochain bulletin municipal.

Il précise également, que plusieurs propositions nous ont été envoyées :

- ADMR
- Costeaux de Trémargat
- CCKB pour le PLUIH

8. Accueil des nouveaux arrivants + vœux du Maire

Monsieur le Maire propose d'organiser les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés de la commune de Trémargat. En effet, il y a eu 4 naissances sur la commune en 2024

- Lorca JEGLOT GESTIN le 12/01/2024
- Nour JEGOU le 17/10/2024
- Martha MORVAN le 06/11/2024
- Zélie JÉGOU le 26/11/2024

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'organiser les vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2025 à 18H30 à la salle des fêtes de Trémargat.

9. Questions diverses

9.1 Achat ordinateur portable pour la Mairie

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un ordinateur portable pour la Mairie, qui sera utile pour la projection de documents lors de réunions. Il en propose un en occasion pour la somme de 400€.

L'ensemble du conseil municipal approuve cet achat utile pour la Mairie.

9.2 Panneaux de signalisation

Monsieur le Maire explique que Christophe SOURICE, agent de la commune a réalisé des demandes de devis pour le remplacement de panneaux directionnels et de lieux-dits.

Un 1^{er} devis nous a été envoyé par la société Direct Signalétique pour un montant de 2056,57€ TTC.

Monsieur le Maire souhaite qu'une relance soit faite auprès des entreprises afin de recevoir l'ensemble des devis souhaités.

9.3 Site internet – Parole à Agnès CASSIN

Madame Agnès CASSIN informe le conseil municipal sur l'avancée de la création du nouveau site internet de Trémargat.

Proposition d'un nouvel hébergement web, du transfert nom de domaine et email : Ti Nuage, l'hébergeur associatif, transparent et solidaire.

Esprit Fablab va stopper son activité d'hébergement web très bientôt. Il faudrait que la mairie choisisse un nouvel hébergeur. Malheureusement Harpan ne pourra pas répondre au besoin de la mairie. Voici deux liens de prestataires d'hébergement intéressant en terme d'écologie et performances :

- <https://www.o2switch.fr/>
- <https://www.infomaniak.com/fr>

Le lien du module payant pour ajouter le flux service public automatiquement : <https://www.baseo.io/plugins/comarquage-service-public-wordpress/> Il est possible de faire plus simple en ajoutant des boutons.

La secrétaire de séance
Madame Agnès CASSIN
Conseillère municipale

Le Président de séance
Monsieur François SALLIOU
Maire